

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lundi 11 septembre (13h00) au jeudi 12 octobre 2023 (17h00)

Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saumeray aux lieux-dits "Les pâtures", "Le moulin de l'Aulne", "Les Rollands"

Par arrêté du 8 août 2023, M^{me} le Préfet d'Eure-et-Loir a prescrit l'ouverture d'une enquête publique (32 jours consécutifs) relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saumeray aux lieux-dits "Les pâtures", "Le moulin de l'Aulne", "Les Rollands", déposé par la société SA NEOEN (22, rue Bayard 75008 PARIS), et préalable à la demande de permis de construire. La commune concernée est : SAUMERAY. Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques (surface des modules : 8 ha ; puissance : 18 MWc environ), la construction de 12 locaux techniques et la pose d'une clôture.

Le projet, objet de la demande de permis de construire, est soumis à enquête publique en raison de l'évaluation environnementale conformément à l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'environnement, au titre de la rubrique 30 "installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement)". Le dossier comprend une demande de permis de construire, une étude d'impact, un résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, conformément à l'article R.123-6 du Code de l'environnement ainsi que les avis des services consultés dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire.

Le dossier d'enquête est consultable :

- sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saumeray et lors des permanences dans la salle de réunion située 2 bis rue de la mairie à Saumeray ;
- en version électronique sur les sites internet suivants : www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public et www.projets-environnement.gouv.fr (saisir le numéro 12455081 dans la barre de recherche) ;
- depuis un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saumeray ;
- toute personne, peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions peuvent être :

- consignées directement sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saumeray et lors des permanences dans la salle de réunion située 2 bis rue de la mairie à Saumeray ;
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Saumeray ;
- adressées par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr
- recueillies par le commissaire-enquêteur, M. Laurent CADET, docteur en génie civil, expert en bâtiment et construction ou par Mme Anne DE KOUROCH en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, aux dates et heures suivantes à la mairie de Saumeray, siège de l'enquête :

Lundi 11 septembre 2023 de 13h00 à 16h00

Samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 12h00

Jeudi 12 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Les observations adressées par courrier et par courriel seront tenues à disposition du public dans le registre présent à la mairie de Saumeray. Les observations adressées par courriel sont également accessibles sur le site internet www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public. Les informations techniques relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Renaud ESPITALIER-NOEL, Chef de projets NEOEN, à l'adresse électronique suivante : Renaud.Espitalier-Noel@neoen.com. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saumeray, en Préfecture d'Eure-et-Loir et sur le site internet précité pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Mme le Préfet d'Eure-et-Loir est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande de permis de construire. Le présent avis est consultable sur le site internet précité.